

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation
24 mars 2016

Date d'affichage
24 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.**

Absents : **Thierry BESSON, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Colette PERNET.**

Représentés : **Noémie GIROD par Sandrine LE GUERN, Jean-Pierre HAQUELLE par Denis FENAT, Patrick VANET par Gérard KESTLER.**

Madame Dominique STEVENOT a été nommée secrétaire

Objet : **RECRUTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI À L'ÉCOLE MATERNELLE DES TILLEULS**

N° de délibération : **2016_03_31_17**

Rapporteur : **Dominique DETERM**

Depuis le 17 mars 2016, une ATSEM affectée à l'école maternelle des Tilleuls est placée en disponibilité afin de devenir assistante familiale.

Compte tenu de la nécessité de pourvoir au remplacement de cet agent, notre choix s'est orienté vers un agent contractuel palliant actuellement l'absence d'une ATSEM en temps partiel thérapeutique qui donne entière satisfaction à l'équipe éducative et à sa hiérarchie.

Nous venons d'obtenir l'accord du directeur de Pôle emploi pour recruter cette personne en contrat CAE pour une durée d'un an non renouvelable.

Vous voudrez bien vous prononcer sur la création d'un CUI-CAE sur la base de 35 heures hebdomadaires à compter du **1^{er} avril 2016**.

Il vous est proposé de :

Créer un poste sur la base d'un contrat unique d'insertion de 35 heures hebdomadaires.
Autoriser M. le Maire à signer la convention afférente à ce poste pour une durée d'un an.

L'aide à l'employeur s'élève à :

85% du salaire de base soit 712 € sur 838 € pour les demandeurs d'emploi de moins de 50 ans sur une base de 20 heures hebdomadaires.

Le coût total charges patronales comprises revient à 238 € sur une base de 20 heures hebdomadaires.

Pour un poste à 35 heures le coût total sur la partie non exonérée revient à 891euros (salaire et charges patronales comprises).

Avec l'aide de l'Etat, le coût total revient à la collectivité à **1129 euros** au lieu de **2109 euros** pour un contractuel de droit commun.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 mars 2016,
Où l'exposé qui précède,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention afférente à ce poste pour une durée d'un an.

Résultat du vote :

- Voix pour : **23**
- Voix contre : **0**
- Abstention : **0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/04/2016 à 10:18:04
Référence : b27f3d5ca01033d922a8f43ef94cb21bd40dd367